

Comité d'évaluation environnementale stratégique **La nomination de François Tanguay amène un nouveau souffle**

Montréal, le 10 août 2011 - Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ) est fort satisfait et rassuré par la nomination de François Tanguay comme nouveau membre du comité chargé de réaliser l'Évaluation environnementale stratégique (ÉES) sur les gaz de schiste. Sa nomination, qui donne suite au départ de Jean-Yves Lavoie, président de Junex, permet en outre d'établir un meilleur équilibre entre les représentants des divers secteurs concernés et d'apporter une expertise supplémentaire en matière de changements climatiques.

Le RNCREQ a régulièrement eu l'occasion de collaborer avec M. Tanguay et a pu apprécier ses nombreuses compétences. Rappelons d'abord que le RNCREQ est reconnu depuis 1998 comme un intervenant actif et influent à la Régie de l'énergie. Il a donc pu mesurer la grande rigueur et l'intégrité de M. Tanguay, qui y a été régisseur pendant dix ans. Pour le directeur du RNCREQ, Philippe Bourke, « il ne fait aucun doute que la compréhension fine du secteur énergétique québécois que M. Tanguay a pu acquérir à la Régie de l'énergie sera utile et pertinente aux travaux du comité. »

Par ailleurs, en tant que membre du conseil d'administration de la Coalition Bois, M. Bourke peut aussi témoigner des qualités de rassembleur et de visionnaire de François Tanguay, porte-parole de cette importante organisation au cours des trois dernières années. Enfin, M. Tanguay est un collaborateur particulièrement influent et motivé de la démarche des Rendez-vous de l'énergie, une vaste réflexion sur l'avenir énergétique du Québec que coordonne le regroupement.

Le RNCREQ profite néanmoins de l'occasion pour rappeler son inquiétude et ses préoccupations quant aux enjeux de transparence entourant les travaux du comité. Comme il le recommandait dans un communiqué transmis en mai dernier, il est primordial que les membres du comité conviennent rapidement d'établir un dialogue avec les citoyens et les groupes impliqués depuis plusieurs mois dans ce dossier. Le RNCREQ considère qu'il est essentiel que ces derniers aient l'opportunité d'être informés des avancées des travaux du comité, qu'ils puissent y réagir et qu'ils aient un moyen de lui communiquer les principales préoccupations de la société civile.

- 30 -

Les seize conseils régionaux de l'environnement (CRE) interviennent en faveur de la protection et de l'amélioration de l'environnement à l'échelle de chacune des régions administratives du Québec. Par leurs actions, ils cherchent à favoriser l'intégration des préoccupations environnementales dans les processus de développement régional. Pour eux, ce développement doit se faire dans le respect de la capacité de support des écosystèmes. C'est une condition essentielle au développement durable.

Source :

Anne-Marie Gagnon, responsable des communications

514 861-7022 poste 24 ou 514 651-8236 (cell.)

annemarie.gagnon@rncreq.org